

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2025

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à 20h30, en mairie, le conseil municipal de la commune d'Alos-Sibas-Abense, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre IRIART, Maire.

Date de la convocation : 21 mars 2025

Etaient présents : IRIART Jean-Pierre, UTHURRY Dominique, UTHURRY Jean, ELIÇABE Yves, PARADIS Sébastien, ELIÇABE Nicolas, SALLABERRY Alexis, ELISSONDO Annie, DUBOIS Béatrix, IRIART Hélène, CAMUS-ETCHECOPAR Arantxa,

Secrétaire de séance : ELIÇABE Yves

Délibérations à l'ordre du jour

DCM 2025_03_01 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

DCM 2025_03_02 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024

DCM 2025_03_03 : AFFECTATION RESULTAT 2024

DCM 2025_03_04 : APPROBATION FONDS DE CONCOURS RENOVATION EGLISE ALOS ET CIMETIERE

**DCM 2025_03_05 : AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES PAR COMMUNE
AMORTISSEMENT DES ETUDES REALISEES N'AYANT PAS DONNE LIEU A DES TRAVAUX**

DCM 2025_03_06 : DEMANDE RACHAT PARKING AU NIVEAU DU MOULIN RTE OSSAS

DCM 2025_03_01 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur le Maire présente le détail du compte administratif de l'exercice 2024 dont voici la synthèse :

Section de fonctionnement

Dépenses.....	195 317.42€
Recettes.....	265 882.48€
Résultat 2024.....	70 565.06€
Résultat cumulé 2023	208 846.68€
Résultat total	279 411.74€

Section d'Investissement :

Dépenses.....	304 938.42€
Recettes.....	261 196.61€
Résultat 2024.....	-43 741.81€
Résultat cumulé 2023.....	-1 386.05€
Résultat total.....	-45 127.86€

Résultat global exercice 2024 : 234 283.38€

Le Maire apporte les commentaires suivants concernant les écarts significatifs constatés par rapport au budget :

Au niveau des dépenses de fonctionnement :

Charges à caractère général :

- Bâtiments : rideau salle communale + remplacement baie vitrée + dépannage chauffe-eau = + 3 288€
- Réseaux : reliquat facture travaux accès moulin + intervention de Millan suite au débordement du ruisseau Artzamendi sur la départementale D247 = + 4 416€
- Rémunération APGL pour assistance à l'élaboration du projet fronton d'Abense = + 2 338€
- Publicité et publications : annonces légales de marché et actes en la forme administrative = + 2 100€

Charges de gestion courante :

- Contribution SRPI école Basabürüa : - 12 194€ (manque dernier appel 2023 du syndicat)
- Correction emprunt TE64 : - 2 400€
- Reversement à la CAPB de l'excédent clôture budget assainissement au 31/12/2016 = + 7 391€

➤ Au niveau des recettes de fonctionnement :

- Impôts : + 4 192€
- Revenus location salle communale : + 1 116€
- Au niveau de l'investissement : les gros travaux prévus en 2024 n'ont pas été réalisés, concernant notamment l'église d'Alos. Ceux-ci sont en cours depuis le 15 mars 2025.

Le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal, après en avoir délibéré **vote le compte administratif 2024 à l'unanimité.**

DCM 2025_03_02 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024

Monsieur le Maire expose que le compte de gestion est établi par Madame Pons, à la clôture de l'exercice.

Le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote le compte de gestion 2024.

DCM 2025_03_03 : AFFECTATION RESULTAT

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif 2024,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- | | |
|---|-------------|
| - Un excédent de fonctionnement de | 70 565,06€ |
| - Un excédent reporté de | 208 846,68€ |
| - Soit un excédent de fonctionnement de | 279 411,74€ |
| - Un déficit d'investissement de | 45 127,86€ |
| - Un déficit des restes à réaliser de | 5 336,00€ |
| - Soit un besoin de financement de | 50 463,86€ |

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Résultat exploitation au 31/12/2024 :	279 411,74€
- Affectation complémentaire en réserve (1068)	50 463,86€
- Résultat reporté en fonctionnement (002)	228 947,88€
- Résultat d'investissement reporté '001)	- 45 127,86€

DCM 2025_03_04 : APPROBATION FONDS DE CONCOURS RENOVATION EGLISE ALOS ET CIMETIERE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5 VI ;

Vu le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à ses communes membres, adopté par délibération du Conseil communautaire n°OJ7 du 4 mars 2023

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 février 2025 par laquelle la Communauté d'Agglomération Pays Basque, a attribué un fonds de concours de 28681€ pour la rénovation de l'église et du cimetière d'Alos.

Considérant que le versement d'un fonds de concours nécessite la délibération concordante de la Commune et de la Communauté d'Agglomération ;

Invité à se prononcer, le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

Approuve l'attribution par la Communauté d'Agglomération Pays Basque d'un fonds de concours de 28 681€ pour la rénovation de l'église et du cimetière d'Alos.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante jointe en annexe.

DCM 2025_03_05 : AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES PAR COMMUNE – AMORTISSEMENT DES ETUDES REALISEES N'AYANT PAS DONNE LIEU A DES TRAVAUX

Le Maire rappelle que la Commune est amenée à verser des subventions d'équipement à des organismes publics ou privés. Le Maire expose à l'Assemblée que les subventions d'équipement versées doivent être amorties (tome1 – instruction budgétaire et comptable M57) au maximum sur :

- 5ans pour financer un bien mobilier, du matériel ou des études,
- 30 ans pour financer des biens immobiliers ou des installations,
- 40 ans pour financer des projets d'infrastructures d'intérêt national
- 5 ans pour les aides à l'investissement des entreprises n'entrant pas dans une autre catégorie.

Pour ne pas à avoir à délibérer chaque fois que la Commune attribue une subvention d'équipement, le Maire propose de fixer le principe des durées d'amortissement.

DECIDE : que les subventions d'équipement versées seront amorties comme suit :

15 ans pour financer des Biens immobiliers ou des installations ou des réseaux

PRECISE : Que les subventions versées d'un montant inférieur ou égal à 1000 euros sont amorties sur une durée d'un an. Que les écritures d'amortissement seront inscrites et constatées au budget suivant l'enregistrement de la dépense.

DCM 2025_03_06 : DEMANDE RACHAT PARKING AU NIVEAU DU MOULIN ROUTE OSSAS

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur et Madame ETRIVERT qui demande la rétrocession d'une partie du chemin d'accès menant à leur domicile.

Cette partie correspondant à la zone de retournement identifiée comme telle dans le plan du projet d'aménagement qui avait été fait par GéodénaK au moment de l'élargissement du chemin menant au moulin.

Cette zone de retournement ayant été validées comme nécessaire par les services Incendie et Secours,

Le conseil municipal :

ACCEPTE la demande de Monsieur et Madame ETRIVERT, sous réserve de l'accord du SDIS.

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches et formalités nécessaires à ladite rétrocession.

DIVERS : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Contexte :

Stabilités des dotations de l'Etat, malgré une dotation globale de fonctionnement moins importante, due à la baisse de population constatée après le dernier recensement.

Incertitude, après sa forte baisse de 2024, sur le montant attendu de la taxe additionnelle sur les droits de mutations, versée par le Conseil Départemental.

Le Conseil Départemental a gelé les aides aux communes à partir du 07/06/2024, suppression notamment pour 2025 de la subvention concernant la voirie. Impact pour notre commune : - 9 000€

Investissements 2025 prévus :

Remise à chaque conseiller d'un document avec prévisionnel des projets à étudier et affiner. Avec notamment ceux programmés d'ores et déjà :

Travaux	Montants HT	Montants TTC	Subventions	Reste à charge	FCTVA	Coût final commune
Eglise Alos	133 000,00 €	159 600,00 €	89 477,00 €	70 123,00 €	21 333,20 €	48 789,80 €
Fronton Abense	57 000,00 €	68 400,00 €	44 214,00 €	24 186,00 €	9 142,80 €	15 043,20 €
Photocopieuse	3 908,33 €	4 690,00 €	- €	4 690,00 €	626,90 €	4 063,10 €
Autolaveuse salle	2 408,33 €	2 890,00 €	- €	2 890,00 €	386,30 €	2 503,70 €
Eclairage public	10 250,00 €	12 300,00 €	- €	12 300,00 €	1 644,10 €	10 655,90 €
TOTAUX	206 566,66 €	247 879,99 €	133 691,00 €	114 188,99 €	33 133,29 €	81 055,70 €

Taxe Logements vacants

Le Maire informe le conseil municipal d'une demande de dégrèvement de la taxe sur les logements vacants. (Indivision, travaux très importants à réaliser). Le Maire, en accord avec l'un des propriétaires va se rapprocher des services de Soliha Pays Basque pour un chiffrage des travaux à minima à réaliser.